À qui vous adresser ?

02 47 31 55 35
(du lundi au vendredi de 9 h à 12 h)
familles@caf37.caf.fr

Pour vous accompagner

Les guides du bailleur et du locataire
Disponibles sur caf.fr, page Caf Touraine.
Rubrique : « logement et cadre de vie ».

Le portail de l'État en Indre-et-Loire
Fiches téléchargeables pour améliorer la connaissance des situations d'habitat indigne et mieux cibler les actions de traitement en Indre-et-Loire sur :
www.indre-et-loire.gouv.fr
Rubrique : Politiques-publiques > Hebergement-Logement > La-lutte-contre-l-habitat-indigne

SIMPLIFIEZ-VOUS LA CAF...

Points d'accueil
Points d'accueil en Touraine (siège, permanences)

Par téléphone
3230
(prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30

Sur Caf.fr, vous pouvez :

- **Prendre rendez-vous à la Caf Touraine**
- **Faire des demandes et faire des simulations**
- **Accéder à votre compte (accès sécurisé)**

 Consulter vos paiements, suivre vos démarches, signaler un changement, télécharger une attestation...

Visio Rendez-vous Caf 37

Viso Rendez-vous
Échangez avec un conseiller depuis chez vous, avec votre ordinateur ou smartphone*.

*Nécessite l'installation de Teams (gratuit).

App mobile Caf - Mon compte

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Caf Touraine - Service Communication - © iStock



« J'habite dans le parc privé »

MON LOGEMENT EST-IL DÉCENT ?

En partenariat avec SOLiHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf Touraine

LOGEMENTS DÉCENTS



MON LOGEMENT EST-IL DÉCENT ?

Qu'est-ce qu'un logement décent ?

Le logement loué doit être en bon état et répondre aux normes de décence. Il ne doit pas avoir fait l'objet d'aucun arrêté d'insalubrité, ni de péril.
Les normes de décence ont été définies par le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002.

Quels sont les critères de décence ?

- La surface minimale doit être de 9 m^2.
- L'absence de risque portant atteinte à la sécurité physique ou à la santé du locataire : protection des infiltrations ou des ruissellements d'eau, présence de garde-corps aux ouvertures, une étanchéité à l'air, un réseau électrique sécurité, une aération suffisante.
- Des équipements le rendant conforme à un usage d'habitation : une alimentation en eau potable, un système de chauffage, une installation sanitaire intérieure au logement, un coin cuisine, une évacuation des eaux usées.

MON LOGEMENT EST-IL DÉGRADÉ ?

Problèmes signalés

Dégradations à l'extérieur du logement

- ☐ Infiltrations toiture/mur (fissures, absence ardoise/tuile...).
- ☐ Effondrement ou risque de chute d'éléments (pierres, cheminée, tôle, éléments de toiture, plafond, escaliers, murs…).
- ☐ Risque de chute de personne (accès dangereux, garde-corps manquant).
- ☐ Éléments manquants ou très dégradés (fenêtres, carreaux, portes...).
- ☐ **Si immeuble collectif :** équipements communs dégradés (eau, électricité, escaliers, chauffage...).
- ☐ Accumulation de déchets ☐ Nuisibles (rats, puces, blattes...)
- ☐ Local inadapté à l'habitation (cabane, abri, garage, sous-sol...)
- ☐ Autres, à préciser :

Dégradations à l'intérieur du logement

- ☐ **Humidité/Moisissures** dans quelle(s) pièce(s) ?
 Localisation ? (en bas/en haut des murs...)
- ☐ **Absence/dysfonctionnement d'aération/ventilation :**
 - absence d'une ventilation naturelle : ☐ oui ☐ non,
 - absence d'une VMC (dans la cuisine / salle d'eau / W.-C.),
 - absence d'entrée d'air en haut des fenêtres (chambres, salon/séjour...) :

- ☐ **Revêtements intérieurs dégradés (murs / plafonds / sols) :**
 - localisation à préciser :
 - type de dégradation, à préciser :
- ☐ **Ouvrants dégradés (portes / fenêtres),** type de dégradation à préciser :

- ☐ **Absence de cuisine / salle d'eau / WC.**
- ☐ **Dysfonctionnement lié à l'eau / l'eau chaude sanitaire**, à préciser :

- ☐ **Dysfonctionnement des installations électriques**, à préciser :

- ☐ **Dysfonctionnement d'évacuation des eaux usées**, à préciser :

- ☐ **Absence/dysfonctionnement de chauffage**, à préciser :
 - mode de chauffage : collectif / individuel / électrique / fuel / bois / gaz

 - utilisation de chauffage d'appoint : électrique / pétrole / gaz
 si oui,nombre d'appareils : dans quelles pièces :
- ☐ **Autres problèmes rencontrés**, à préciser :

Si vous avez coché au moins une case :

→ Vous pouvez signaler votre logement sur la plateforme **histologe.beta.gouv.fr**

→ **ou adressez le formulaire à :**
PDLHI - Centre administratif du Cluzel
61 Avenue de Grammont - BP 12 023 - 37020 Tours Cedex 1

Complétez vos coordonnées :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° allocataire :